## Le conseil d'école

## Organisation par la direction d'école

Calendrier annuel	<ul> <li>Des dates (deux ou trois) à définir en début d'année.</li> <li>Associer au choix des dates : mairie, parents, PE</li> <li>Recommandation : prévoir dans l'année un conseil d'école commun entre maternelle et primaire.</li> </ul>
Définition de l'ordre du jour	<ul> <li>Démarche à engager 3 semaines en amont du CE</li> <li>Contacter : PE, mairie, parents, directeur (questions à retourner au directeur)</li> <li>Synthétiser les points restitués dans l'ordre du jour</li> </ul>
Anticipation du conseil d'école	<ul> <li>Rencontrer les personnes concernées par les questions posées afin de travailler sur les points et venir au CE avec des éléments de réponse.</li> <li>Le CE ne doit pas être un lieu de confrontation.</li> </ul>
Invitations	Les invitations doivent être reçues 10 jours avant la date du CE. L'annonce pourra être orale mais une trace écrite sera obligatoirement envoyée à chaque personne invitée. Une trame sera respectée dans la rédaction de l'invitation – Référence à l'annexe jointe.
Tenue du conseil d'école	<ul> <li>Installer la salle en amont de la réunion, chaises, tables</li> <li>Faire intervenir des PE durant la présentation de certains points (distribution des interventions)</li> <li>Utiliser un diaporama pour visionner des illustrations (projets,)</li> <li>Accueils des personnes – disponibilité de la direction</li> <li>Désigner deux secrétaires : un PE et un parent</li> <li>Faire voter le précédent compte - rendu du CE précédent</li> <li>Gestion des différents points de l'ordre du jours :</li> <li>Structurer en trois domaines</li> <li>administratif, sécurité,</li> <li>pédagogique, projets,</li> <li>relationnel et divers</li> <li>Accepter les questions diverses si l'ordre du jour n'est pas trop chargé (ou prendre note et reporter au prochain CE)</li> <li>Attention à la gestion du temps</li> <li>Veiller à une gestion équilibrée des prises de parole</li> <li>Ne pas traiter de situation individuelle d'enfant</li> <li>A la fin du CE faire la synthèse des points traités et des orientations retenues</li> </ul>
Compte-rendu du conseil d'école : rédaction	Désigner deux secrétaires : PE et parent – la rédaction finale sera commune.  La rédaction commune entre le PE et un parent n'excédera pas huit jours.  Relecture du directeur  Signatures des deux secrétaires et du directeur
Communication du compte-rendu du conseil d'école	<ul> <li>Affichage du Compte Rendu sur un affichage protégé lisible par tous les parents</li> <li>Distribution papier du CR: parents élus, enseignants (salle de PE, affichage, classeur), mairie</li> <li>Envoi par mail à chaque participant du conseil d'école</li> <li>Envoi du CR à l'IEN</li> </ul>
Annonce de la date du prochain conseil d'école	Oralement

emps

(Signature)

Annexe : Invitation (écriture Arial n°10)